

LEADER 2023-2027

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'ÉPINAL CŒUR DES VOSGES

Comité de Programmation

COMPTE-RENDU du 11/02/2026

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûment convoqués par mail le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mercredi 11 février 2026**, à 9h30, à la salle de réunion des Commissions à la Maison de l'Habitat et du Territoire à Epinal.

Au titre du Collège Privé – 9 présents, 6 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	BLAISE Germain	09h28	Oui
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry	09h28	Oui
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier	08h45	Oui
Association TZCLD	Suppléant	PAPELIER Christine	09h01	Oui
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice	09h35	Non
Association du Vieux Châtel	Titulaire	SPERANDIO Perrine	09h29	Non
Abattoir Adéquat	Titulaire	THIS Kimberly	09h32	Non
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	09h22	Oui
Conseil de développement du PETR	Suppléant	VINCENT Evelyne	09h10	Oui

Au titre du Collège Public - 6 présents, 6 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves	09h16	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	GAILLOT Thierry	09h22	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	HAULLER Pascal	08h55	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	08h56	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette	09h20	Oui
PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMIN Yannick	09h27	Oui

En raison d'une sur-représentativité du collège privé (3 voix en plus pour le collège privé), le COPROG décide, selon les modalités définies dans l'article 5 du règlement intérieur, que mesdames PIRODDI, SPERANDIO et THIS appartenant au collège privé ne prennent pas part au vote pour l'ensemble des opérations. Les décisions sont prises conformément aux modalités mentionnées dans le règlement intérieur : « La désignation du ou des membres « non votants » se fait alors sur la base de l'ordre d'arrivée des membres. Le dernier arrivé est désigné membres « non-votants » si cela est nécessaire au cours de la séance ».

Au titre du Collège Privé, SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Manufacture royale de Bains les bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale
Association Pep Lor'est	Titulaire	KERANGUEVEN Françoise
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	LAPORTE Martine
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	MUNIERE Jean-Luc
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	PIERRON Bruno
XyloLab	Titulaire	SAJOUS François
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	SOURDOT Jacques
Epinal Golbey Développement	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>

Au titre du Collège Public, SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Suppléant	ARNOULD Nicole
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	DULOT Frédéric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	MARCOT Véronique
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	OZCELIK Mustafa
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	ROUSSEL Alain
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	THIERY François
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck

Au titre du Collège Privé, SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack

Au titre du Collège Public, SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	BARBAUX Marc
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude
ONF Vosges	Suppléant	DAGUINOT Thimothée
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	DESTRIGNEVILLE Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	FOURNIER Michel
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	VILMAR Patrick

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	6	6	12

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêts, les membres présents dans ce comité de programmation se sont engagés à :

- informer le Président du comité de programmation de tout lien financier, politique, institutionnel, professionnel ou personnel entretenu avec au moins une partie intéressée au projet (un lien est de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du comité de programmation à l'égard de l'opération).
- s'abstenir de formuler un avis et de prendre part au vote lors de la sélection et du vote de l'aide FEADER sur un projet avec lequel leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec une décision du comité de programmation
- traiter de manière confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises dans le cadre du comité de programmation et de conserver la confidentialité de toutes les informations dont ils ont connaissance ainsi que des opinions exprimées lors des réunions auxquelles ils assistent ou dans les dossiers qui leur sont remis
- ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation

Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins 8 des membres votants du comité de programmation sont présents.	Nombre de membres présents ayant le droit de vote	Quorum
	12	Atteint

Au regard des présents, le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur.

	Nombre à atteindre		Nombre effectif	
	<i>Collège privé</i>	<i>Collège public</i>	<i>Collège privé</i>	<i>Collège public</i>
Au moins 8 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	8		12	
Chaque collège à un nombre de votants à parts égales	50% des voix délibérantes	50% des voix délibérantes	6	6

Assistent également à la réunion :

- DUCHÊNE Romaric, Chef de service Patrimoines (sur les dossiers en sélection)
- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Grilles de sélection sur la base desquelles la sélection est opérée avec le récapitulatif de la moyenne par critère et par projet ;
2. Fiches descriptives des projets soumis à la sélection du Comité de Programmation ;
3. Annexe 1 : Présentation synthétisée de la programmation décidée par le comité de programmation ;
4. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 11 février 2026.

Monsieur Christophe LEMESLE ouvre la séance à 09h36, et remercie les présents membres du Comité de Programmation (COPROG) LEADER pour la période 2023-2027.

Il a été rappelé en introduction qu'un point avait été abordé avec l'appui de Madame D'ALGUERRE, conseillère régionale et vice-présidente au PETR, en collaboration avec les services de la Région.

Les échanges ont permis de mieux appréhender le contexte d'intervention des services de la Région. Ils ont également conduit à recalibrer une méthode de travail visant à sécuriser le passage des dossiers. Le processus ajusté a pour objectifs de sécuriser la supervision des dossiers afin de limiter tout risque juridique, tout en fluidifiant les délais de traitement. Cela permettra de garantir la tenue des COPROG et d'assurer une information claire et efficace aux porteurs de projet.

Il a été indiqué que la gestion des dossiers, notamment en ce qui concerne les devis et l'instruction, a entraîné des évolutions dans les plans de financement. Ces ajustements ont permis de dégager une enveloppe financière disponible, autorisant ainsi le réexamen de dossiers précédemment mis en attente. Il a été précisé qu'aucune surprogrammation n'était possible, conformément au cadre partagé avec l'autorité de gestion. Les dossiers présentés l'ont été selon leur ordre d'arrivée et après vérification de leur éligibilité, en particulier concernant la capacité à justifier du coût raisonnable de l'opération.

Situation actuelle

À ce jour, deux dossiers sont en cours de passage au stade de la sélection. Par ailleurs, quatre dossiers sont examinés au stade de la programmation, qui constitue la deuxième étape de la vie d'un dossier. Après instruction par l'équipe et supervision par l'Autorité de Gestion Régionale, les plans de financement ont évolué, tout comme les montants des subventions LEADER qui seront votés aujourd'hui.

1. Introduction

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

- Introduction - Etat d'avancement - consommation enveloppe au stade Sélection
2. Phase **sélection** : Examen des projets pour sélection
 - Principe de notation
 - Présentation du projet
 - Note obtenue

3. Phase **programmation** : Examen des projets pour le vote de l'aide FEADER
4. Points d'information

a. Etat de consommation - consommation enveloppe au stade **Sélection**

Afin de suivre la consommation de l'enveloppe, sa proportion entre porteurs de projets publics et privés, la répartition géographique des projets, Monsieur Christophe LEMESLE présente une cartographie aux membres. Cette carte présente la situation après le COPROG du 03 décembre 2025 : 87,66% de la maquette est alors fléchée lors de ce COPROG (hors fiche-action 6 dédiée à l'animation du GAL).

La vie d'un dossier se résume en 3 étapes non dissociables :

- Stade de la **sélection** : 1ère présentation en COPROG par le porteur de projet, donnant lieu à la notation du projet. Si le projet reçoit une note supérieure à 10, le projet est sélectionné, et peut passer à l'étape suivante. A ce stade, **pas d'existence juridique au niveau de la maquette** et de l'Autorité de Gestion Régionale, puisque les projets sont simplement sélectionnés, et n'ont pas donné lieu à une étape contractuelle (convention juridique) – cette étape permet de faire un tri dans les dossiers qui nous arrivent et où le porteur de projet souhaite présenter son dossier. Considérer cette étape comme une **phase de sécurisation des projets**.
- Stade de la **programmation** : une fois que le projet a été sélectionné, le porteur de projet peut déposer sa demande d'aide complète accompagnée de toutes les pièces justificatives dans Europac. Après validation en COPROG, c'est l'étape de contractualisation via la **convention juridique- comptabilisation dans l'enveloppe du GAL** + comptabilise dans la clause de revoyure (partie programmation / engagement).
- Stade **paiement** : Une fois la convention établie, et le projet réalisé (factures payées), le porteur de projet déposé sa **demande de paiement** – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie paiement).



2. Phase sélection : Examen des projets pour **sélection**

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Bicentenaire de la naissance de Julie-Victoire DAUBIE	
	Porteur de projet : Association des Amis de la Manufacture Royale de Bains les Bains	
	Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Monsieur Joseph KLEINPETER	
Coût total du projet	88 612,00 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 21 230,00 €
Coût total du projet pour ce qui relève du GAL d'Epinal	58 275,04 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Pédagogie	6 116,84 €
Communication	4 388,28 €
Hébergement	4 189,31 €
Repas	1 821,67 €
Artistes	25 032,17 €
Manifestations	16 726,77 €
TOTAL	58 275,04 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (36,43%)	21 230,00 €
Région Grand Est (42,90 %)	25 000,00 €
Autofinancement (20,67%)	12 045,04 €
TOTAL	58 275,04 €

Descriptif
<p>A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Julie-Victoire DAUBIE, première bachelière de France et bien plus (droits des femmes, éducation des filles, condition féminine), l'association des Amis de la Manufacture Royale de Bains organise une commémoration pour faire connaître sa vie et son œuvre. Elle souhaite également réaliser les premiers travaux de restauration de la maison où elle est née, labellisée Maison des Illustres. Le projet prévoit la mise en valeur de Julie-Victoire DAUBIE par l'acquisition et la mise en place d'une oeuvre d'art symbolique de sa tenacité, réalisée par un artiste vosgien qui représente la femme "face au vent".</p> <p>Enfin et dans l'objectif de faire connaître l'héritage de Julie-Victoire DAUBIE à la jeunesse, un kit scolaire et un kit entreprise seront réalisés. Le premier, avec l'appui de la direction académique des services de l'Éducation nationale et de l'équipe du Pays d'art et d'Histoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, sera disponible en ligne pour diffusion large, ainsi qu'en plusieurs exemplaires à la disposition des établissements scolaires du Pays d'Epinal (PETR).</p> <p>Monsieur DUCHENE précise le lien au regard de la politique Pays d'Art et d'Histoire (PAH) du territoire. Il est souligné que ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche PAH, bien qu'il aborde une dimension</p>

moins conventionnelle du patrimoine. En effet, si le PAH se concentre habituellement sur le patrimoine architectural et matériel, ce projet met en lumière le patrimoine immatériel et la mémoire des femmes et des hommes qui ont marqué l'histoire locale. À titre d'exemple, Julie-Victoire DAUBIE, figure méconnue du grand public malgré les actions de valorisation entreprises, incarne la lutte pour les droits des femmes. Grâce à une programmation culturelle de qualité, avec des intervenants de renom, ce projet permet de mettre en avant le territoire et de révéler cette figure emblématique, favorisant une meilleure appropriation par les habitants. Cette initiative représente une véritable pépite pour le PAH, offrant une visibilité accrue au territoire tout en s'inscrivant dans l'actualité des combats pour l'égalité. Elle renforce ainsi l'attractivité et la reconnaissance de la commune, tout en valorisant son engagement dans la défense des droits des femmes.

Remarques et questions des participants

Madame PAPELIER interroge l'avenir du projet en cas d'absence de subvention LEADER. Le porteur du projet précise que, les actions se sont déroulées en 2024 et 2025. L'association a financé les activités sur fonds propres, grâce aux cotisations des membres, à ce jour. Celles-ci permettent de maintenir une offre de spectacles et d'animations gratuites pour le public. Monsieur LEMESLE ajoute que les fonds LEADER arrivant souvent en dernier financeur, l'autofinancement s'avère indispensable, même pour une association pour assurer la continuité du projet.

Monsieur DORADO demande si la rénovation de la tombe de Julie-Victoire DAUBIE est prise en charge par l'association. Le porteur de projet répond que cette dépense relève de la commune de Fontenoy-le-Château, qui a porté le dossier. Il souligne l'importance symbolique de ce projet sous le haut patronage du 1^{er} ministre, qui contribue à faire rayonner la mémoire de cette illustre Vosgienne et à valoriser le territoire.

Conflit d'intérêt

Pour éviter tous risques Messieurs GAILLOT et HAULLER, en tant que membre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et Monsieur VILLEMIN, en tant que membre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, et du Département des Vosges, quittent la salle avant la présentation du projet, et ne participent donc pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote.

Ils réintègrent la salle après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention

Le comité de programmation attribue la note de 12,70/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Réhabilitation du presbytère de Chamagne	
	Porteur de projet : Commune de Chamagne	
	Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Messieurs Stéphane BŒUF & Stéphane LESCOFFIER	
Coût total du projet	1 731 878,00 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 40 000,00 €
Coût total du projet pour ce qui relève du GAL d'Epinal	52 124,00 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Bardage essis / bardeaux vosgiens	14 960,00 €
Garde-corps sur muret + barre appui fenêtre + main courante escalier	6 310,00 €
Volets battants + persiennes + porte extérieure	25 750,00 €
Corniche en staff pour plafonds	5 104,00 €
TOTAL	52 124,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (76,74%)	40 000,00 €
Autofinancement (23,26%)	12 124,00 €
TOTAL	52 124,00 €

Descriptif
<p>La commune de Chamagne, accompagnée par la Communauté d'Agglomération d'Épinal et l'État dans le cadre du dispositif de reconquête du bâti en milieu rural, a lancé un projet de réhabilitation de son ancien presbytère, vacant depuis plusieurs années. L'objectif est de transformer ce bâtiment emblématique, situé en cœur de village, en un ensemble dédié aux seniors, incluant 4 logements neufs adaptés PMR et une salle de convivialité dans le rez-de-chaussée réhabilité.</p> <p>Ce projet répond à un double enjeu : faciliter le vieillissement sur place pour les habitants, souvent confrontés à des logements inadaptés, et densifier le centre-bourg tout en limitant l'étalement urbain. Une chaufferie collective bois et un réseau de chaleur seront créés, en synergie avec les bâtiments publics voisins (mairie, ancienne école, MAM), pour réduire les consommations énergétiques et augmenter la part d'énergies renouvelables.</p> <p>Les travaux prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation partielle du presbytère (curage, clos-couvert, aménagements du rez-de-chaussée pour les espaces communs, dont une salle de 72 m² avec kitchenette). • La construction de 4 logements en ossature bois (3 T2 et 1 T3 PMR) en fond de parcelle, accessibles de plain-pied. • La déconstruction de l'ancien pigeonnier et l'aménagement d'un jardin partagé. <p>Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie et de revitalisation du territoire rural.</p> <p>Monsieur DUCHENE précise le lien au regard de la politique Pays d'Art et d'Histoire du territoire. Il indique</p>

que la préservation et la valorisation du bâti ancien en milieu rural constituent un enjeu dans de nombreux domaines :

- Patrimoine : En centre du village, ce bâti participe à l'identité et occupe une place structurante de nos communes rurales. A ce titre, cette restauration s'intègre en partie dans les enjeux du PAH, par le souci de préserver le bâti (volets, bardeaux en essis, portail)
- Une démarche de développement durable qui s'inscrit dans une logique de sobriété foncière en limitant l'artificialisation des sols par la reconversion du patrimoine

À ce titre, la restauration de l'ancien presbytère de Chamagne s'inscrit dans les objectifs de sauvegarde du patrimoine et de développement local durable.

Remarques et questions des participants

Madame SPERANDIO s'interroge sur la location des logements seniors. Le porteur de projet précise qu'avant même le début des travaux, un sondage réalisé dans le village avait révélé 12 demandes. Malgré les retards (prémices du projet en 2021) et les départs en EPHAD ou les décès, les demandes restent régulières, presque quotidiennes. Selon lui, si 20 logements avaient été proposés, ils auraient tous trouvé preneur. Cette forte demande s'explique par la volonté des personnes âgées de rester sur place, alors qu'elles occupent souvent des vieilles fermes coûteuses à entretenir. Les logements adaptés offrent une solution plus simple et plus accessible pour leur quotidien.

Conflit d'intérêt

Pour éviter tous risques, Messieurs GAILLOT et HAULLER, en tant que membre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, partie prenante du projet, et Monsieur VILLEMEN, en tant que membre de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et du Département des Vosges, cofinanceur du projet quittent la salle avant la présentation du projet, et ne participent donc pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote.

Ils réintègrent la salle après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le comité de programmation attribue la note de 15,48/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

3. Phase **programmation** : Examen des projets pour le vote de l'aide FEADER

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que cette phase intervient :

- Après **sélection**, et donc première présentation en COPROG
- Après instruction réglementaire de l'équipe technique du GAL de la demande d'aide complète

déposée dans Europac (vérification du respect de la réglementation européenne et des dépenses présentées, et calcul du plan de financement)

- Après supervision faite par l'Autorité de Gestion Régionale (Région Grand-Est)

La phase **programmation** permet de :

- Valider la note obtenue lors de la phase **sélection** lors du premier passage en COPROG
- Valider le montant d'aide LEADER
- Passer au conventionnement entre l'Autorité de Gestion Régionale et le porteur de projet

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Modernisation d'une coopérative agricole pour s'adapter à l'évolution des circuits courts	
	Porteur de projet : ADEQUAT	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
Coût total du projet	56 840,00 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 14 209,96 €
Assiette éligible retenue au FEADER	56 840,00 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Analyseur de matières grasses	34 450,00 €
Logiciel de planning	22 390,00 €
TOTAL	56 840,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (25,00%)	14 209,96 €
Autofinancement (35,00%)	19 894,04 €
Région Grand-Est (<i>Grand-Est Compétitivité</i>) (40,00%)	22 736,00 €
TOTAL	56 840,00 €

Descriptif
Adequat Vosges est une coopérative agricole basée à Rambervillers regroupant plus de 600 éleveurs adhérents, basés dans les Vosges et départements limitrophes. L'objectif de la coopérative est de permettre aux éleveurs la valorisation de leurs animaux en circuits courts via différents canaux de commercialisation : vente à la ferme, marché de producteurs, magasins de producteurs, restauration, GMS ou collectivités. Pour cela, la coopérative propose 100% des prestations nécessaires à la transformation de la viande telles que la collecte des animaux vivants, l'abattage, la découpe, la transformation en steak hachés, le conditionnement et la livraison des produits finis. Afin de conserver une bonne valorisation de leurs productions, les éleveurs cherchent de plus en plus de

débouchés pour une seule et même carcasse. En complément de la vente directe aux particuliers, les éleveurs se développent vers la vente aux professionnels (restauration/ collectivités / GMS) où le niveau d'exigence est plus important.

Un projet de structuration et de valorisation des produits steaks hachés d'Adequat dans le domaine de la Restauration Hors Domicile est en cours de réalisation au sein du PETR de la Déodatie dans le cadre du PAT. Lors d'un essai de valorisation d'un gros bovin bio de race vosgienne, mené avec la chambre d'agriculture dans le cadre du PAT Epinal, il y avait comme consigne de préparer :

- 15 kg de bourguignon, 15 kg d'émincé à griller, 15 kg à braiser, 40 kg de pain de cheveu d'ange pour la cuisine de la 40^e semaine
- 2 ALMT carcasse pour le restaurant La côte de bœuf,
- 30 kg de pain de cheveu d'ange pour le collège Clémenceau,
- 10 kg de pain de cheveu d'ange au restaurant Terres St Jean,

Le fonctionnement actuel qui se fait 100% manuel et sur papier, ne permet pas de démultiplier ce type de plan de découpe auprès des adhérents. Cela nécessite la mise en place d'outils informatiques :

- Un logiciel de planification permettant de garantir une bonne fiabilité du service aux éleveurs et à leurs clients finaux.

Un analyseur connecté de matière grasse, protéine, collagène permettant d'analyser en instantané les lots de viande hachées et ainsi indiquer les valeurs sur les étiquettes de traçabilité.

Remarques et questions des participants

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.

Conflit d'intérêt

Madame THIS, en tant que directrice d'ADEQUAT, et Monsieur BLAISE, en tant qu'élu de la Chambre d'Agriculture des Vosges et partie prenante du projet, ne participent pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote.

Sélection (RAPPEL)

Date du comité de programmation : 25/06/2024

Note attribuée : 15,51/20

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.

Résultat du vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- Avis favorable
- Avis favorable sous réserve
- Ajournement
- Défavorable

Le comité de programmation confirme la note de 15,51/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 14 209,96 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.

NUMÉRO 2 - NOTATION -	Projet : Etude logistique	
	Porteur de projet : PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
Coût total du projet	28 600,00 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 22 880,00 €
Assiette éligible retenue au FEADER	28 600,00 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Contrat public-public pour le suivi et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un service de transport alimentaire de proximité	28 600,00 €
TOTAL	28 600,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (80,00%)	22 880,00 €
Autofinancement (20,00%)	5 720,00 €
TOTAL	28 600,00 €

Descriptif
<p>Le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges porte dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT) un projet de création d'un service de transport alimentaire en circuits courts de proximité.</p> <p>Ce projet, à termes, a une visée départementale car il est porté par le PETR du Pays d'Epinal pour le compte des autres PETR du Département tous porteurs d'un PAT.</p> <p>Toutefois, pour réaliser ce service de transport départemental nommé "TRANSLOCALIM88" et le lancer de façon opérationnelle, il est nécessaire de prévoir une phase d'étude d'opportunité et de faisabilité. Pour ce faire, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges s'est associé à la Chambre d'Agriculture des Vosges, acteur du territoire du PETR dans le cadre d'un contrat public public. C'est la 2^{ème} fois que la collectivité utilise ce dispositif – cadre juridique sécurisé en amont avec le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture des Vosges. Les missions de ce contrat entre août 2024 et août 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et coordination en binôme Chambre d'Agriculture et PETR d'une étude de faisabilité réalisé par un groupement de bureaux d'études spécialisés pour déterminer une pré-programmation technique (boucles logistiques), administratives (réglementation de transport), immobilière (agencement de la plateforme logistique) et économique (assurer la rentabilité de l'outil) • Suivi et coordination en binôme Chambre d'Agriculture et PETR pour le suivi d'une étude juridique avec un bureau d'étude spécialisé missionné par l'ANCT pour déterminer le montage juridique du projet et les statuts de la future entreprise. • Finaliser le modèle économique pérenne de l'outil donc déterminer les modalités de facturation du service <p>Enfin, recueillir sur le terrain auprès des futurs utilisateurs de l'outil (RHD, magasins de producteurs, producteurs, agro alimentaire, artisans, associations d'insertion, acheteurs publics...) des contractualisations avec des engagements de volumes.</p>

Remarques et questions des participants	
Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.	
Conflit d'intérêt	
Madame THIS, en tant que directrice d'ADEQUAT et possible bénéficiaire de l'action, Monsieur BLAISE, en tant qu'élu de la Chambre d'Agriculture et partie prenante du projet, Madame L. MICHEL, en tant qu'élu du PETR, et Messieurs DESVERNES, GAILLOT, LEMESLE et VILLEMIN, en tant qu'élus du PETR, et Monsieur S. MICHEL, directeur du PETR, ne participent pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote. Monsieur THOMAS, vice-Président du GAL, prend le relai de la présentation.	
Sélection (RAPPEL)	
Date du comité de programmation : 03/12/2025	Note attribuée : 16,81/20
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.	
Résultat du vote	
Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0	<input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Ajournement <input type="checkbox"/> Défavorable
Le comité de programmation confirme la note de 16,81/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 22 880,00 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.	

NUMÉRO 3 - NOTATION -	Projet : Création d'une exposition temporaire à vocation itinérante pour le CIAP du Pays d'Epinal	
	Porteur de projet : PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	
	Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
Coût total du projet	29 280,00 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 23 424,00 €
Assiette éligible retenue au FEADER	29 280,00 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Frais conception et réalisation	29 280,00 €
TOTAL	29 280,00 €

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (80,00%)	23 424,00 €
Autofinancement (20,00%)	5 856,00 €
TOTAL	29 280,00 €

Descriptif	
<p>Dans le cadre du Pays Art et histoire et de son Centre d'interprétation de l'Architecture et du patrimoine (CIAP) la Glucoserie, le PETR souhaite élaborer une exposition temporaire à vocation itinérante sur le thème de « l'industrie textile dans le Pays d'Epinal ». Cette exposition sera sous forme de panneaux, maquettes, pupitres à manipuler, tactiles... Cette exposition devra être conçue de manière à pouvoir être itinérante sur le territoire du PETR et devra mettre en avant les spécificités du territoire avec un volet environnemental fort : réemploi d'objets de la filière textile, support en bois...</p>	
Remarques et questions des participants	
Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.	
Conflit d'intérêt	
<p>Madame L. MICHEL, en tant qu'élue du PETR, et Messieurs DESVERNES, GAILLOT, LEMESLE et VILLEMIN, en tant qu'élus du PETR, et Monsieur S. MICHEL, directeur du PETR, ne participent pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote. Monsieur THOMAS, vice-Président du GAL, prend le relai de la présentation.</p>	
Sélection (RAPPEL)	
Date du comité de programmation : 16/04/2024	Note attribuée : 11,12/20
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.	
Résultat du vote	
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	<input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Ajournement <input type="checkbox"/> Défavorable
<p>Le comité de programmation confirme la note de 11,12/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 23 424,00 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.</p>	

NUMÉRO 4 - NOTATION -	Projet : Création d'un square Jean Moulin	
	Porteur de projet : Commune de Socourt	
	Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
Coût total du projet	25 222,00 €	Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal : 20 177,60 €
Assiette éligible retenue au FEADER	25 222,00 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Conception du projet	4 500,00 €
Fabrication socle granit pour stèle	6 767,00 €
Stèle acier corten + plaque commémorative	3 995,00 €
Travaux préparatoires et pose de pavés	8 090,00 €
Paysagement	1 870,00 €

TOTAL	25 222,00 €
LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (80,00%)	20 177,60 €
Autofinancement (20,00%)	5 044,40 €
TOTAL	25 222,00 €
Descriptif	
La commune de Socourt souhaite rendre hommage à Jean Moulin, héros de la Résistance, qui y a séjourné en 1918. Le projet consiste à aménager un square public avec une plaque et une stèle commémorative, rappelant son passage et son rôle historique. L'objectif est de créer un lieu de mémoire, de recueillement et de transmission des valeurs de la Résistance aux générations futures.	
Remarques et questions des participants	
Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.	
Conflit d'intérêt	
-	
Sélection (RAPPEL)	
Date du comité de programmation : 19/03/2025	Note attribuée : 12,86/20
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.	
Résultat du vote	
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	<input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Ajournement <input type="checkbox"/> Défavorable
Le comité de programmation confirme la note de 12,86/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 20 177,60 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.	

4. Points d'information

En raison des élections municipales prévues à partir du 15 mars 2026, 75 % du collège public du COPROG devra être renouvelé. Ces élections seront suivies des élections communautaires pour les intercommunalités membres du PETR, porteur du GAL (CCVCSO, 2C2R et CAE). Par la suite, les représentants au sein du Comité Syndical du PETR devront être élus avant le 22 mai 2026.

Les élections au Comité Syndical du PETR et aux Conseils Communautaires des EPCI permettront également de désigner les représentants au sein du Comité de Programmation LEADER. Enfin, l'installation du nouveau COPROG inclura l'élection du Président du GAL.

À la suite de cela, Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues pour les projets **sélectionnés** ce jour :

PROJETS

NOTE

- | | | |
|----------|--|-----------------|
| 1 | Bicentenaire de la naissance de Julie Victoire Daubié – Association des Amis de la Manufacture Royale de Bains les Bains | 12,70/20 |
| 2 | Commune de Chamagne – Réhabilitation du presbytère de Chamagne | 15,48/20 |

Avec ces nouveaux projets ayant reçus un avis favorable à ce COPROG, l'ensemble des projets **sélectionnés** depuis le début de la programmation représente 92,49% (baisse du taux malgré une sélection supplémentaire suite au réajustement des montants programmés ce jour) de la maquette 2023/2027 (hors fiche-action 6 dédiée au financement des chargées de mission LEADER).

Concernant la **programmation**, ce comité aura permis d'atteindre un niveau de programmation à 31,43% de la maquette financière accordée au GAL d'Épinal (hors fiche-action 6).

COPROG 11/02/2026											
Phase SELECTION				Phase PROGRAMMATION				Phase PAIEMENT			
Montants sélectionnés COPROG	Montants sélectionnés cumulés	Reste pour sélection	Taux de conso	Montants programmés COPROG	Montants programmés cumulés	Reste pour prog*	Taux de conso	Montants payables	Montants payables cumulés	Reste à payer	Taux de conso
0,00	254 093,98	65 592,58	80,10%	37 089,96	78 379,96	251 306,60	23,77%	-	-	329 686,56	0,0%
65 000,00	297 855,46	-92 806,52	145,26%	43 601,60	179 489,56	25 559,40	87,53%	-	-	205 048,96	0,0%
0,00	126 269,24	10 430,07	92,37%	-	16 316,20	120 383,11	11,94%	-	-	136 699,31	0,0%
0,00	94 714,93	70 128,35	57,46%	-	-	164 843,28	0,00%	-	-	164 843,28	0,0%
0,00	24 000,00	12 185,11	66,33%	-	-	36 185,11	0,00%	-	-	36 185,11	0,0%
65 000,00	806 933,63	65 529,59	92,49%	80 691,56	274 185,72	598 277,50	31,43%	-	-	872 463,22	0,0%
0,00	133 426,84	253 295,78	52,68%	-	133 426,84	253 295,78	52,68%	-	-	253 295,78	0,0%
65 000,00	940 360,47	318 825,37	83,53%	80 691,56	407 612,56	851 573,28	36,21%	-	-	1 125 759,00	0,0%

Le prochain Comité de Programmation aura lieu :

le mardi 03 mars 2026 à 14h00 en visioconférence

le lien de connexion vous sera envoyé ultérieurement

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027.

La séance est levée à 10h55.

Le Président du GAL,



Christophe LEMESLE

Annexe 1 : Présentation synthétisée de la programmation décidée par le comité de programmation

N° de GAL	Date du COPROG* (rappel)	N° de dossier	Nom du porteur	Intitulé du projet	Note attribuée au projet	Montant FEADER attribué
033	11/02/2026	7705A-3301-000025	Adequat	Modernisation d'une coopérative agricole pour s'adapter à l'évolution des circuits courts	15,51	14 209,96 €
	11/02/2026	7705B-3301-000184	PETR Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Bicentenaire de la naissance de Julie Victoire Daubié PAT	16,81	22 880,00 €
	11/02/2026	7705B-0101-000123	PETR Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Création d'une exposition temporaire à vocation itinérante pour le CIAP du Pays d'Epinal	11,12	23 424,00 €
	11/02/2026	7705A-3301-000056	Commune de Socourt	Création square Jean-Moulin	12,86	20 177,60 €

* Cette date correspond à la date du COPROG faisant l'objet du compte-rendu auquel cette annexe est jointe.